



RAPPORT ANNUEL

Mam Transition Durable Actions

Code LEI : 9695007NTMYPQ0DC2542

29 décembre 2023

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	12
Déontologie	14

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	
Bilan Passif	
Hors Bilan	
Compte de résultat	18

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables	
Evolution de l'actif net	
Complément d'information 1	
Complément d'information 2	
Ventilation par nature des créances et dettes	
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle	
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation	
Affectation des sommes distribuables	
Résultats et autres éléments	
Inventaire	

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions internationales

OPC d'OPC

Moins de 10 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS est un FCP dont l'objectif est d'offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée, une performance liée à un portefeuille investi en actions de sociétés internationales en privilégiant des entreprises qui prennent en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR

INDICATEUR DE REFERENCE

L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds majoritairement dédié à un univers thématique spécifique ne trouvant aucun équivalent dans les indices existants. Une telle comparaison ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur.

L'indice sélectionné ci-dessous n'est donc pas représentatif du profil de risque supporté par le FCP mais est un indicateur de comparaison à posteriori possible :

STOXX Global 1800, indice de référence global, calculé dividendes nets réinvestis.

Ticker Bloomberg : SXW1R Index.

L'indice STOXX Global 1800 est calculé par Stoxx à partir de ses trois indices régionaux : le STOXX Europe 600, le STOXX North America 600 et le STOXX Asia / Pacific 600. Chacun des 3 indices régionaux est composé de 600 valeurs sélectionnées au sein de la zone géographique en fonction de leur flottant et de leur liquidité moyenne. L'indice est libellé en Euros.

La gestion du FCP ne suivant pas une gestion indiciaire, la performance du Fonds pourra s'écarter de cet indice de référence tant à la hausse qu'à la baisse.

Information concernant l'indicateur de référence utilisé par le Fonds effectuée en conformité avec les dispositions du Règlement UE 2016/1011.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles sur le site internet de l'administrateur : <https://www.stoxx.com>

A la date de la dernière mise à jour du présent Prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, STOXX Ltd, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA est disponible sur le site suivant : https://registers.esma.europa.eu/publication/searchRegister?core=esma_registers_bench_entities.

RAPPORT DE GESTION

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion a mis en place les dispositions nécessaires en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP MAM Transition Durable Actions est investi au travers d'un processus de sélection basé sur des critères qui favorisent une transition vers une économie durable. Il met en œuvre une stratégie ISR en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement.

A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.

Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%.

Après un premier filtre d'exclusion d'activités considérées par la société de gestion comme les plus néfastes à l'environnement, le processus de gestion prend en compte la thématique de transition vers une économie durable au travers de trois catégories d'indicateurs (Solutions, Best performance, Best effort). Il réduit ensuite l'univers par la prise en compte de critères ESG. Enfin, une analyse financière aboutit à la construction et la gestion du portefeuille.

1) Exclusions

Dans le cadre de sa gestion discrétionnaire, le fonds pratique une démarche d'exclusion qui cible les émetteurs dont au moins 5% du chiffre d'affaires est réalisé dans l'extraction de charbon, pétrole, la production d'électricité à partir du charbon, ainsi que dans la production de pesticides, de tabac ou d'OGM.

2) Prise en compte de la thématique « transition vers une économie durable »

Pour prendre en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable, la sélection s'articule autour de trois catégories d'indicateurs :

Un émetteur est éligible lorsqu'il appartient à au moins une catégorie d'indicateurs.

« Solutions » :

Sélection d'émetteurs dont l'offre de produits ou services apporte des solutions en faveur d'une économie bas carbone et prenant en compte les enjeux de la biodiversité (ex : énergies renouvelables et bas carbone, traitement de l'eau et des déchets...). Des critères d'exposition significative de ces activités ont été définis :

- 50% du chiffre d'affaires généré sur une ou plusieurs solutions vertes, ou,
- 50% du mix énergétique provenant des énergies renouvelables, ou,
- 50% des surfaces du portefeuille immobilier ayant obtenue une certification environnementale.

« Best Performance » :

- Sélection d'émetteurs dont la performance carbone (évaluation de leur intensité carbone) leur permet de figurer parmi les mieux positionnées dans leur secteur pour prendre en compte le scénario 2°C défini dans l'Accord de Paris, lors de la COP21 en 2015.

- Les entreprises sélectionnées sont exclusivement celles qui sont présentes dans les indices bas carbone (ex : Low carbon europe, 100 ...).

Cet axe d'analyse procède d'une approche « best-in-class » liée à l'évaluation de la politique climatique des entreprises.

En utilisant cette évaluation, seuls les 100 premiers émetteurs au sein des 600 plus grosses capitalisations européennes peuvent y figurer.

« Best Effort » :

Sélection d'émetteurs présents dans des secteurs carbo-intensifs (activités intenses en émissions de gaz à effet de serre) qui sont déjà engagés dans une transformation de leur modèle économique vers une économie bas carbone.

La sélection s'appuie sur la méthodologie « Science based targets » (<https://sciencebasedtargets.org/>) qui permet la sélection

- d'entreprises ayant fixé des objectifs d'alignement avec un scénario 2°C
- d'entreprises exposées aux solutions environnementales mais en dessous du seuil de 50% de leur chiffre d'affaires
- d'entreprises ayant fixé des objectifs clairs et ambitieux en matière de :
 - lutte contre le changement climatique
 - de préservation des ressources naturelles
 - d'intégration de l'économie circulaire dans leur activité.

(Exemples : objectif affiché de réduction CO2, intégration de l'objectif climatique dans la rémunération des dirigeants...).

Cette catégorie représentera un maximum de 25% de l'actif net.

Ces catégories d'indicateur, sont retranscrites dans une grille d'analyse développée par Meeschaert Asset Management.

Cette grille d'analyse combine la réflexion par catégorie d'indicateur avec la prise en compte de plusieurs thématiques environnementales, considérant l'organisation opérationnelle de l'émetteur, et plus spécifiquement l'impact de son offre dans la catégorie d'indicateur « solutions ».

Parmi ces thématiques environnementales, figurent à titre d'exemples :

- Lutte contre le changement climatique (énergies renouvelables et bas carbone, efficacité énergétique, mobilité durable...)
- Protection du capital naturel et de la biodiversité (écoconception, préservation des ressources naturelles, durabilité de la chaîne d'approvisionnement...)
- Préservation de l'eau (traitement, distribution, réduction de la consommation...)
- Alimentation et agriculture durable (produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts...)

De façon consultative, un comité d'experts indépendants, sous l'égide de la Fondation GoodPlanet, du Fonds de Dotation pour la Biodiversité et en partenariat avec l'association I4CE, se réunit plusieurs fois par an pour apporter un éclairage spécifique sur des thématiques environnementales. Le comité d'expert permettra à la société de gestion de valider et de faire évoluer sa grille d'analyse ainsi que les indicateurs de reporting du Fonds.

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement.

3) Prise en compte des critères ESG

De façon transversale et systématique, la société de gestion en effectuant une analyse complémentaire, apprécie de manière contraignante les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs selon des critères matériels préalablement définis en fonction des caractéristiques des émetteurs (activité, taille, implantation géographique).

Les émetteurs investissables devront répondre à ces critères en démontrant que leurs pratiques n'entravent pas le développement économique, environnemental et humain durable (par exemple : politique de santé et de sécurité, conditions de travail, ...). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis de leur chaîne d'approvisionnement et des communautés locales. L'équipe ISR enrichit son analyse par une veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place.

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être supérieure à 90%. Ces pourcentages peuvent s'entendre soit en nombre d'émetteurs soit en pourcentage de l'actif net. Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire. Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Pour réaliser ces analyses, Meeschaert Asset Management utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestataires suivants :

- Analyses ESG : ISS ESG, Ethifinance et Sustainalytics
- Evaluation de la contribution aux Objectifs du Développement Durable des Nations-Unies (ODD) : ISS Oekom
- Analyse de la gouvernance et des résolutions proposées aux Assemblées Générales : Proxinvest et ECGS.

En application du Règlement Taxonomie, ce Fonds réalisera des investissements dans des activités économiques qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux, au sens de l'article 9 du Règlement Taxonomie complété par le règlement délégué (UE) 2021/2139 :

(a) l'atténuation du changement climatique et (b) l'adaptation au changement climatique.

Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, il est prévu que ce Fonds investisse dans des activités économiques éligibles à la Taxonomie de l'UE. Pour autant, il n'est pas possible actuellement de s'engager sur un minimum d'activités alignées avec le Règlement Taxonomie.

L'objectif d'alignement du fonds avec la Taxonomie est de 2 % de l'actif net.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

La sélection des indicateurs, la méthodologie de mesure des indicateurs sont décrites dans la politique finance durable de la société de gestion.

L’impact de votre fonds en matière de durabilité est mesuré au travers d’indicateurs : l’impact du portefeuille est comparé à celui de son indicateur de référence.

A titre d’exemple :

Impact environnement : température du portefeuille, intensité carbone, engagements des objectifs climatiques des émetteurs.

Impact Social : suivi des taux de fréquence des accidents des entreprises investies, rotation du personnel

Impact Gouvernance : Indépendance des Conseils, Féminisation des conseils d’administration

Impact Droits Humains : Poids des sociétés signataires du Pacte Mondial, poids des sociétés impliquées dans des controverses liées aux violations des normes internationales reconnues

L’ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le process de gestion et l’ensemble des informations sur la finance durable sont accessibles sur le site www.meeschaert-am.com

4) Analyse financière

Une fois l’univers thématique et ISR constitué par le département de recherche ISR de la société de gestion, l’analyse financière est basée sur les critères suivants : Notre approche est une gestion active de convictions, sans a priori de style, ni de taille. Notre processus de gestion donne la priorité à la micro-économie et aux fondamentaux économiques des sociétés. Notre sélection de valeurs repose à la fois sur des critères quantitatifs (rentabilité des capitaux investis, structure et solidité financière,) et sur des critères qualitatifs (analyse du secteur d’activité de l’entreprise et son environnement concurrentiel). Le Fonds privilégie les entreprises avec une dynamique espérée forte du chiffre d’affaires et des bénéfices selon l’analyse de l’équipe de gestion. L’avalorisation n’est pas le critère prépondérant dans la sélection des sociétés.

Concernant l’investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l’actif net : Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

Les critères de sélection sont à la fois quantitatifs (performances historiques, méthodologie extra financière, volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatifs (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d’investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l’industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Le portefeuille est exposé à hauteur de 75% au moins sur les marchés actions sans privilégier de zone géographique.

Le risque de change pourra porter sur 100% de l’actif net.

Les titres d’émetteurs issus des pays émergents seront limités à 20% de l’actif net.

Actifs (hors dérivés intégrés)

- Actions : Le portefeuille est investi au moins à 75 % de l'actif net en actions internationales de toute capitalisation boursière, sans privilégier de zone géographique.

La gestion peut, à hauteur maximum de 20 % de l'actif net, concerner des actions des pays émergents.

Elle peut également avoir recours aux actions de petites capitalisations boursières à hauteur de 10% de l'actif net.

- Titres de créance, instruments du marché monétaire : A titre accessoire, le Fonds peut investir sur les titres de créances négociables et les obligations d'état ou d'émetteurs privés.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le Fonds pourra investir dans des titres à caractère spéculatif non notés ou notés "High Yield" sans privilégier de zone géographique. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Les investissements sur des produits de taux ne seront mis en œuvre que dans les situations où la stratégie globale d'investissement de la société de gestion considère les marchés d'actions baissiers sur une période durable.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés (bancaires, assurance ou hybrides à hauteur de 10% de son actif net.

Le fonds n'aura pas recours à des obligations contingentes convertibles.

- Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle : entre 0 et 10 % de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessus, la SICAV pourra détenir des parts ou actions d'autres OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire (TCN et/ou OPCVM et/ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle).

Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition.

Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

• Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés ;
- Organisés ;
- De gré à gré ;

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action ;
- Taux ;
- Change ;
- Crédit ;
- Autres risques (à préciser) ;

• Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

- Couverture ;
- Exposition ;
- Arbitrage ;
- Autres natures ;

• Nature des instruments utilisés :

- Futures ;
- Options ;
- Swaps ;
- Change à terme ;
- Dérivés de crédit ;
- Autres natures (à préciser) ;

• La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture du risque de taux ;
- Couverture du risque de crédit ;
- Couverture du risque actions ;
- Couverture du risque de change ;
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : actions et change ;(sans surexposition)
- Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques actions ou change.

Les options sur les marchés à terme de change sont utilisées pour protéger le portefeuille contre une baisse de la devise ou reconstituer une position synthétique.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.

Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'OPCVM est exposé à divers types de risques qui en raison de la diversité des sous-jacents utilisés, se matérialisent rarement simultanément.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital : le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque action : le fonds peut, à tout moment, sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affectée selon le sens des opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les titres d'émetteurs issus des marchés des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voir ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque en matière de durabilité : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de

l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Votre fonds ayant une stratégie ISR le risque en matière de durabilité est réduit en référence à sa politique ESG.

Risques accessoires : ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif net.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 10 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié à l'investissement sur des sociétés de petites capitalisations /small cap : les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques (capitalisations boursières < 150 millions d'euros) peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Les petites capitalisations négociées sur Alternext ou sur le marché libre (marché non réglementé), qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et qui sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidités sont, en général, plus volatiles que les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de taux : le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux remontent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Risque lié aux titres de créances subordonnés : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers

chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5ans minimum.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

La société PriceWaterhouseCoopers

Audit dont le siège social se situe 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex, représentée par Monsieur Frédéric SELLAM.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Les marchés actions européens ont progressé de +15.8% en 2023 (pour le Stoxx 600 NR) dans un contexte de résistance de l'économie mondiale face au resserrement des politiques monétaires et à la montée des tensions géopolitiques. Dès le mois de janvier, les indices ont été soutenus par la nette détente des prix du gaz et par la résistance de la consommation des ménages, éléments de nature à permettre à l'Europe d'éviter la récession. A cela s'est ajouté un début de publication des résultats des entreprises de bonne facture. Corolaire du dynamisme de l'économie, l'inflation est restée un point de vigilance, surtout aux Etats-Unis. Les prix à la consommation y ont en effet rebondi au mois de janvier en rythme mensuel, première depuis le mois de septembre (+0,5% en rythme mensuel, contre +0,1% en décembre). La volatilité a fait son retour à partir du 8 mars à la suite des difficultés de SVB Financials, la maison mère de la banque américaine Silicon Valley Bank (SVB), seizième plus grosse banque américaine spécialisée dans le secteur de la technologie. En Europe, le 15 mars, Saudi National Bank, premier actionnaire de Crédit Suisse a indiqué ne pas lui apporter son soutien provoquant des sorties massives de dépôt, jusqu'à l'annonce de son rachat par UBS le 19 mars. Face au risque de crise bancaire, la Fed a rapidement agi en prêtant 152 milliards de dollars aux banques américaines régionales en moins d'une semaine, mettant ainsi fin à plusieurs trimestres de réduction de la taille de son bilan. Par ailleurs, la Fed n'a augmenté ses taux que de 25 points de base lors de la réunion du 22 mars et Jérôme Powel a précisé que la fin des hausses de taux était proche provoquant un rebond des indices en avril.

En mai, le ralentissement de la dynamique de croissance économique et le maintien des postures restrictives des banques centrales ont cassé la dynamique haussière. En effet, plusieurs indicateurs économiques ont fait état d'un ralentissement de la croissance. Ainsi, le PIB américain du premier trimestre est ressorti à +1,1% contre +2,6% lors du trimestre précédent. En Europe, le PMI des services est ressorti à 52.4 en juin (après 54 en mai) et la contraction du secteur manufacturier s'est poursuivie (à 43,6, point bas depuis 2020), dû à des nouvelles commandes très faibles. En Chine, la reprise s'est montrée plus poussive qu'escomptée poussant les autorités monétaires à abaisser leurs taux interbancaires. Les banques centrales ont poursuivi leurs politiques restrictives alors que le pic d'inflation semblait avoir été atteint. A noter, le fort rebond du secteur de la technologie qui a bénéficié des très bons résultats de Nvidia soutenu par le succès de ses puces d'intelligence artificielle.

En juin, la nette détente de l'inflation aux États-Unis (+4,0 % en mai après +4,9% en avril) et en zone euro (+5,5% en juin, après +6,1% le mois précédent) et la vigueur de la croissance européenne ont soutenu les indices, tout comme le début de la saison des publications du deuxième trimestre en juillet.

Les marchés actions ont affiché une performance négative au mois d'août, pénalisés par des données macroéconomiques mitigées ainsi que par des craintes de maintien de la posture restrictive des banquiers centraux à l'approche du symposium de Jackson Hole. Les indices PMI composites pour le mois d'août sont, en effet, ressortis en baisse en zone euro (47,0 contre 48,5 attendus et 48,6 le mois précédent) et aux États-Unis (50,4 contre 52,0 prévu et le mois précédent) et l'activité économique chinoise a poursuivi son ralentissement, poussant les autorités locales à annoncer des mesures de soutien ciblées. Cette baisse s'est poursuivie en septembre, La Réserve fédérale américaine ayant maintenu ses taux inchangés en tenant des propos restrictifs face à la résistance de l'inflation et à la bonne tenue du marché de l'emploi. A l'opposé, l'économie européenne a continué d'afficher des signes de faiblesse tout comme l'économie chinoise dont les prévisions de croissance pour 2023 ont été revues en baisse. En octobre, l'attaque terroriste du Hamas contre Israël a ravivé le risque d'embrasement de la situation géopolitique au Moyen-Orient.

En fin d'année, l'anticipation de l'atteinte du pivot des banques centrales a conduit à un rebond des marchés actions européens, mettant fin à trois mois consécutifs de baisse, soutenus par la nette détente des taux longs (-60 points de base pour le 10 ans US et -36 pbs pour le 10 ans allemand). En effet, la publication des chiffres de l'inflation pour le mois de novembre en Europe et aux Etats-Unis a crédibilisé le retour au niveau cible de 2%. De plus, le marché de l'emploi américain a commencé à se dégrader, ce qui devrait également conduire les banques centrales à sortir de leurs politiques monétaires restrictives courant 2024. En décembre, le comité de politique monétaire de la FED a pris acte du ralentissement de l'inflation et d'un début de détente du marché de l'emploi. Ainsi, Jérôme Powell a précisé envisager des baisses de taux en 2024, avant même que l'inflation n'atteigne les +2%, provoquant une forte baisse des taux longs (de -

45 points de base pour le 10 ans US à 3,88% et de -42 pb pour le 10 ans allemand à 2,02%) et une rotation vers les actifs et secteurs à duration longue et un net rebond du compartiment des petites et moyennes valeurs.

Dans ce contexte, les secteurs de la technologie, de la distribution et de la construction sont en forte hausse sur l'année. A l'opposé, les secteurs de l'alimentaire et des boissons, suivi des matières premières et des produits de soins sont en retard de performance.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Le fonds MAM Transition durable Actions a clôturé l'année avec une performance de +2,64% pour la part C et de +4,08% pour la part I.

Le fonds termine par conséquent l'année 2023 en territoire positif malgré des vents contraires dans un contexte très défavorable et adverse aux valeurs liées à la transition énergétique. Ainsi, les valeurs exposées aux énergies renouvelables en Europe et les entreprises américaines liées au solaire ont d'une part été pénalisées par la forte remontée des taux d'intérêt et d'autre part par une activité en berne dans la construction. Par ailleurs, les baisses de subventions dans certains sous-segments aux Etats-Unis ont aussi pesé sur les performances. Les « utilities » américaines ont également fait les frais de la violente hausse des taux d'intérêts. A l'inverse, nous pouvons noter les bonnes performances des valeurs exposées au segment de l'efficacité en énergie et de la digitalisation (ASML, Schneider, Dassault Systèmes, Kingspan, Kalray...), de la santé et du bien-être (Novo, Givaudan, L'Oréal), des gaz industriels (Linde, Air Liquide) ou des technologies de l'eau (Ecolab, Alfa Laval).

Après les bonnes années 2019 et 2020 favorables à la thématique de la transition énergétique, écologique et sociale, l'année 2021 avait été plus mesurée. L'année 2022 quant à elle a connu le premier conflit armé sur le continent européen depuis plus de 70 ans. Ce conflit a mis en exergue la nécessité pour les pays européens de sortir de leur dépendance aux énergies fossiles en général et de leur dépendance à la Russie en particulier.

Aussi, la thématique de la transition énergétique et durable a continué de bénéficier des plans de relance mondiaux et des objectifs de neutralité carbone, mis en place par les grandes zones économiques mondiales. Les demandes de technologies d'économie d'énergie, d'infrastructures, de « reshoring », de décarbonisation ou d'énergies renouvelables restent fortes et continuent de profiter des retombées positives de la loi sur l'investissement dans les infrastructures et l'emploi et de la loi sur la réduction de l'inflation aux Etats-Unis. Le plan REPowerEU en Europe va permettre la mise en place d'un déploiement plus large d'énergies renouvelables et d'électrification de l'économie pour combler ce besoin d'indépendance énergétique. Par ailleurs, la COP28 qui s'est tenue en fin 2023 a permis de fixer plusieurs objectifs, dont une multiplication par trois des capacités de production d'énergies renouvelables ainsi qu'un doublement du taux d'amélioration de l'efficacité énergétique. Ces objectifs sont encourageants et soutiendront nos convictions en 2024.

Toutefois, la rentabilité de ces projets verts a été mise à rude épreuve en 2023. La thématique de la transition a dû faire face à un contexte économique où les Etats ont revu certaines dépenses dans un environnement adverse de très forte remontée des taux d'intérêts. Le coût de l'argent s'étant fortement renchéri, les investisseurs ont donc dû mieux sélectionner voire ralentir leurs placements dans les infrastructures et les énergies renouvelables. Si nous sommes convaincus que la thématique reste porteuse et séculaire, aujourd'hui plus que jamais, il faut sélectionner des acteurs de qualité à forte visibilité, dont le but est de réaliser des projets rentables.

La stratégie d'allocation par poche est restée assez stable au cours de l'année avec 60/70% de sociétés « Solutions », 15/20% de « Best Effort » et 11/15% de « Best Performance ». En ce qui concerne l'allocation géographique, le fonds a maintenu son exposition aux Etats-Unis à environ 38% tandis que l'Europe représente le reste. Du côté des thématiques, le fonds a conservé sa forte exposition à la préservation et au traitement de l'eau ainsi qu'aux énergies renouvelables et bas carbone.

Au cours du premier trimestre, le portefeuille a augmenté son exposition aux valeurs de la mobilité durable en renforçant sa position sur Alstom et Kalray. Par ailleurs, nous avons renforcé nos investissements dans des sociétés exposées à

l'énergie décarbonée telles que Engie, La Française de l'énergie et Solaredge. En revanche, profitant d'un début d'année favorable, des prises de bénéfices ont été réalisées sur des titres comme Novo Nordisk, ASML, ainsi que sur des titres présentant une visibilité future moindre, à l'instar d'HRS et d'Aixtron.

Le deuxième trimestre a été marqué par l'initiation de positions sur UCB et Solvay et du renforcement de Robertet dans les ingrédients. Nous avons par ailleurs renforcé notre exposition à l'énergie décarbonée avec Engie, Voltalia et La Française de l'Énergie. Nous avons ensuite augmenté notre exposition à la thématique de l'efficacité énergétique avec le renforcement des titres Carel et Schneider. Enfin, le leader mondial de l'emballage en carton aseptique SIG a vu son exposition augmenter dans le fonds. À l'inverse, face à l'impact significatif de la hausse des taux sur le secteur, des ajustements ont été opérés en réduisant les expositions aux valeurs liées à la technologie et au résidentiel, notamment en diminuant la participation dans First Solar, Solaredge, Infineon et ASML. Nous avons par ailleurs réduit nos investissements dans l'alimentation et la nutrition avec l'allègement de Nestlé et de Corbion. Enfin, nous avons allégé les « utilities » américaines exposées à la thématique de l'eau avec California Water Services, du recyclage avec Waste Management, de la mobilité avec Alstom, et de la santé avec Astrazeneca et Novo.

Le troisième trimestre a été marqué par la persistance de la hausse des taux d'intérêt, exerçant une pression sur les marchés boursiers. Dans ce contexte, la stratégie s'est orientée vers le renforcement des positions dans des valeurs défensives du secteur de la santé, avec l'initiation de Novartis et le renforcement de Novo Nordisk et d'UCB. Nous avons ensuite renforcé notre position en STM dans les semi-conducteurs pour jouer la sous-valorisation de l'entreprise. Parallèlement, la réduction des expositions s'est poursuivie, avec des allègements sur les titres Enphase, Solaredge, Air Liquide, Linde, L'Oréal, Nestlé, Plastic Omnium, Schneider, Alstom, Bio UV, Carel, Tetra, ASML, Infineon, et la vente de Kalray.

Au dernier trimestre, les discours accommodants des banquiers centraux ont favorisé une accélération des marchés, nous offrant un beau rallye de fin d'année. Dans ce contexte, des réallocations ont été opérées en renforçant certaines valeurs technologiques telles qu'ASML et STM. Pour profiter de la baisse des taux nous avons également initié des positions en Gecina dans le secteur immobilier et EDP Renovaveis dans les énergies renouvelables. Nous avons ensuite initié une position dans le titre Danone afin de jouer le changement de stratégie. Celle-ci, centrée sur la santé et la nutrition, devra permettre aux volumes et à la marge de se redresser. En revanche, des prises de bénéfices ont été effectuées sur des positions défensives telles que Novo Nordisk, Veolia et Ecolab. Nous avons par ailleurs allégé Air Liquide, Alfa Laval, Engie, Bio UV, Solvay et Plastic Omnium. Enfin, un arbitrage a été opéré dans le secteur solaire américain en renforçant le titre First Solar, perçu comme la société offrant la meilleure visibilité, au détriment des investissements sur Enphase et Solaredge.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

En 2024, les marchés actions devraient être soutenus par la détente de l'inflation et par la fin effective des politiques monétaires restrictives aux États-Unis et en Europe. Néanmoins, l'année débute dans un contexte de faible visibilité quant à l'environnement économique, politique et géopolitique. Ainsi, les attentes bénéficiaires, qui tablent sur une croissance de +6% pour les entreprises du Stoxx 600 cette année, pourraient être révisées en baisse en début d'année dans l'attente d'un rebond effectif des indicateurs économiques avancés. Plus tard dans l'année, l'approche des élections américaines pourrait également créer de la volatilité.

La transition énergétique et la transition durable resteront des thématiques fortes et porteuses pour les prochaines années. De nombreux projets ont été annoncés pour augmenter les capacités de production, moderniser les réseaux et construire des usines de semi-conducteurs et des bâtiments écologiques, en renforçant la croissance et la visibilité des revenus des sociétés en portefeuille.

Pour 2024, le portefeuille est composé de sociétés bénéficiant des grandes thématiques structurelles et séculaires porteuses comme la capacité des entreprises à maintenir des prix élevés quel que soit le contexte macroéconomique. Ces titres bénéficient de pricing power et sont capables de couvrir l'inflation sur le coût des intrants.

Nous conservons ainsi nos répartitions sectorielles autour des deux grandes thématiques que sont les entreprises appartenant au segment des « Solutions » qui regroupent les thématiques de l'eau, des services environnementaux, de la gestion des déchets, des énergies renouvelables, de la santé, alimentation et nutrition, de l'économie circulaire, de l'efficacité énergétique, de la mobilité durable et les entreprises appartenant au segment de la « transition » que nous nommons « Best Effort » et « Best performance ».

La décarbonisation de l'économie restera central au sein du portefeuille au travers d'entreprises exposées au super cycle d'investissement. Ces entreprises présentes dans la transition énergétique ou dans l'économie circulaire seront susceptibles de bénéficier des plans de relance et de tirer profit des mutations fondamentales (Engie, Linde, Air Liquide, Schneider, Iberdrola).

Aussi, la thématique de l'eau restera au sein du portefeuille une thématique privilégiée. Le stress hydrique tout comme la gestion de l'eau et sa préservation sont des problématiques centrales dans les réflexions autour d'une transition durable et équitable. Cette thématique est représentée au travers des sociétés telles que Xylem, Essential Utilities, Ecolab, Veolia ou California Water Services.

Ensuite, la thématique de la gestion des déchets va continuer de profiter de tendances commerciales positives aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. Les titres comme Waste Management, Tetra, Hera ou Carbios devraient en bénéficier. L'économie circulaire sera également au cœur de nos investissements au travers de titres comme Ball ou Sig.

Par ailleurs, les thèmes de la digitalisation de l'économie et de l'efficacité énergétique font partie des investissements privilégiés dans un contexte où l'Intelligence Artificielle a pris une place prépondérante. Cette thématique continue d'afficher des fondamentaux particulièrement solides. Des entreprises comme ASML, Dassault Systèmes ou STM pourront ressortir comme les grands gagnants de cette transformation digitale de grande ampleur.

Ce secteur pourrait être aussi avantagé en cas de baisse des taux au même titre que l'immobilier (Gecina), le secteur de la construction au travers de la rénovation énergétique (Sika) ou des énergies renouvelables (EDP R, Voltalia, Neoen).

La Chine pourrait également rebondir si les autorités décident de relancer l'économie. Il faudra alors reconsidérer le secteur de la consommation (L'Oréal, Danone) et de la chimie au travers des sociétés d'ingrédients exposés à l'alimentation et à la nutrition (Givaudan, Robertet, Symrise).

Enfin, le thème de la santé et du vieillissement de la population continuera d'avoir une place importante dans le choix des investissements avec Novo Nordisk, Novartis, AstraZeneca ou UCB.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	C cap	2,64 %
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	R cap	2,65 %
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	I cap	4,08 %
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	J cap	4,09 %

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	B cap	2,65 %
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	A cap	2,64 %

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
ASML HOLDING NV	NL0010273215	1 506 605,43	-2 504 831,03
BEFESA SA	LU1704650164	969 776,40	-567 236,81
DASSAULT SYST.	FR0014003TT8	2 667 092,70	-723 750,35
ENGIE	FR0010208488	1 501 164,00	-330 794,00
LINDE PLC	IE000S9YS762	2 103 356,00	-1 404 927,52
	IE00BZ12WP82	0,00	-2 058 662,81
NOVARTIS AG-REG	CH0012005267	1 073 220,23	0,00
NOVO NORDISK-B	DK0062498333	1 509 828,67	-446 400,92
PLASTIC OMNIUM	FR0000124570	1 036 851,81	-940 818,85
SIG COMBIBLOC GR	CH0435377954	1 107 230,65	-9 307,59

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Suppression des DE/DS
- Gates & Swing Pricing : Intégration de gates & pas de SP

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarine Gestion.

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM (www.meeschaert-am.com)

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaert-am.com. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 9 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 29/12/2023, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 57,3 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxonomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 2%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents réglementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Eléments quantitatifs :

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Eléments qualitatifs :

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle interne, risques/conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office ;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée. Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire en février de l'année N+1.
- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :
 - Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro, sera versée en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro ;
 - Paiement différé : En application des exigences réglementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas

de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2023 les montants suivants :

A. Rémunérations Fixes :

- Montant total brut : 3 695 400 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

Rémunérations variables discrétionnaires :

- Montant total brut : 1 178 000 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

B. Rémunérations des preneurs de risques

Meeschaert Asset Management a versé, au titre de l'exercice 2023, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Meeschaert AM ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

C. Rémunérations Fixes des preneurs de risques :

- Montant total brut : 2 252 760 €
- Nombre de bénéficiaires : 21

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

- Montant total brut : 954 200 €
- Nombre de bénéficiaires : 20

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 28/12/2023.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (YE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS

Identifiant d'entité juridique : 9695007NTMYPQ0DC2542

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 100%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 0%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été produit ?

L'objectif d'investissement durable promues par le FCP est atteint via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale intègre la contribution environnementale de l'activité, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, l'analyse de cycle de vie des produits et les pollutions. La

dimension sociale intègre la contribution sociale de l'activité, les enjeux sociaux et sociétaux. Parmi les enjeux sociaux, on retrouve la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier sont les suivants :

- température du portefeuille : 1,6°C
- intensité carbone : 252,43 t CO₂ eq / M EUR de CA
- objectifs climatiques : 96% des entreprises du portefeuille
- Taux de fréquence des accidents à fin 2023 : 0.84 accident par 200 000h travaillées
-

● - **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Lors de l'exercice précédent, seuls deux indicateurs avaient été divulgués, l'intensité carbone et le taux de fréquence des accidents. La performance de ce premier indicateur s'est appréciée cette année passant de 321,37 tCO₂e/M€ de CA au 30/12/22 à 252,43 tCO₂e/M€ de CA au 29/12/23. La performance du second indicateur s'est déprécié sur la période, passant de 0.58 accident par 200 000h travaillées au 30/12/22 à 0,84 au 29/12/23.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), le fonds applique des exclusions sectorielles. Ainsi, la politique de charbon définie par Meeschaert AM pour l'ensemble de ses fonds s'y applique. Cela permet d'exclure les entreprises qui sont impliquées dans ce secteur d'activité sans avoir un plan de sortie en accord avec les exigences scientifiques. A cela s'ajoute une exclusion des titres qui apparaissent dans un indice répertoriant les 200 entreprises mondiales détentrices des plus grandes réserves de charbon, de gaz, et de pétrole. Le fonds pratique notamment une étape d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (plus de 5% du chiffre d'affaires) concerne l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, OGM alimentaires, la pornographie ou le tabac. Les investissements durables réalisés dans le cadre de la gestion du FCP sont catégorisés ainsi pour la valeur ajoutée sociale ou environnementale que porte l'entreprise. Pour

s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), Meeschaert AM a défini une politique d'exclusion basée sur des seuils adossés aux PAI (indicateurs d'incidence négative) de façon à réduire l'exposition du produit financier à des préjudices sociaux, environnementaux. De plus, l'analyse de l'investissement durable est complétée par la prise en compte des pratiques de bonne gouvernance de la société

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes cités :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité à travers :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 sont prises en compte dans l'analyse ESG. Ces données brutes permettent in fine d'estimer la température de nos portefeuilles.

- L'empreinte carbone (en teqCO2 / million d'euros de chiffre d'affaires) est prise en compte dans l'analyse ESG.
- L'intensité carbone moyenne pondérée (en teqCO2), prise en compte dans les analyses ESG et dans le suivi des indicateurs ESG.
- L'exposition aux énergies fossiles est prise en compte dans les analyses ESG. Cette thématique est aussi le sujet d'engagement actionnarial auprès de participations. Elle motive aussi directement la politique interne de sortie du charbon.
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, prise en compte dans l'analyse ESG.
- La consommation d'énergie est prise en compte dans l'analyse ESG.
- L'impact sur la biodiversité, pris en compte dans l'analyse ESG et le suivi des indicateurs ESG.
- La consommation d'eau est prise en compte dans les analyses ESG.
- Les tonnes de déchets dangereux, pris en compte dans l'analyse ESG.

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES, RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes est pris en compte lors des analyses ESG. De surcroit, l'engagement de Meeschaert est de voter en ce sens lors des assemblées générales.
- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies est prise en compte dans les analyses ESG et le suivi des controverses.
- L'écart de rémunérations femmes / hommes est pris en compte dans nos analyses ESG.
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions) est le sujet d'une politique d'exclusion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Emetteurs	Secteur	Poids	Pays
LINDE PLC	Materials	4,58%	UK
WASTE MANAGEMENT INC	Industrials	5%	US
ROBERTET	Consumer Staples	5%	France
AIR LIQUIDE	Materials	4,41%	France
TETRA TECH INC	Industrials	4%	US
NOVO NORDISK A/S-B	Healthcare	4%	Danemark
XYLEM	Industrials	4%	US

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

DASSAULT SYST.	Information Technology	3,77%	France
BALL CORP	Materials	3,69%	US
ESSENTIAL UTIL RG	Utilities	3,67%	US

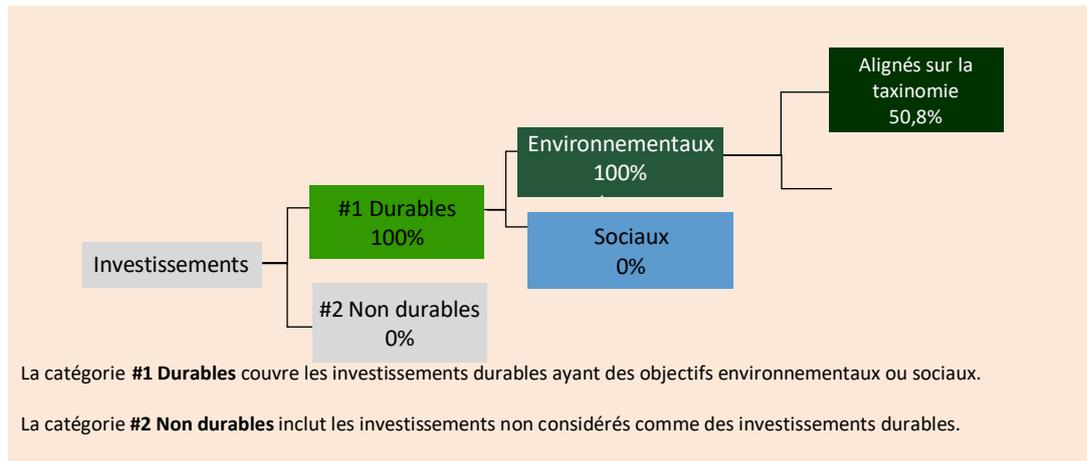


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

100% des investissements sont liés à la durabilité

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	poids
Real Estate	1%
Utilities	22%
Energy	1%
Materials	25%
Information Technology	10%
Industrials	19%
Healthcare	11%
Consumer Staples	8%
Consumer Discretionary	3%
FCP	0,02%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

50,8 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés à la taxonomie au 29/12/2023.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

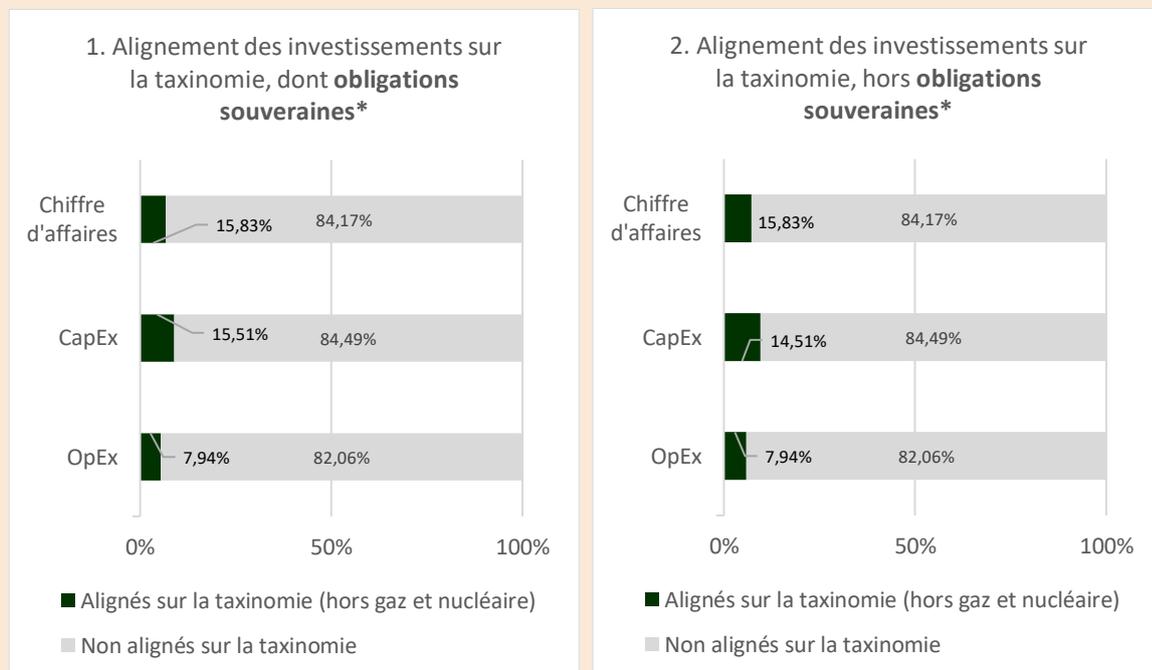
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 98.92% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 3.61 %; transitoires 0.00 %

Capex : habilitantes 4.94%; transitoires 0.00%

Opex : habilitantes 2.87%; transitoires 0,00%

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 3.61 %; transitoires 0.00 %

Capex : habilitantes 4.94%; transitoires 0.00%

Opex : habilitantes 2.87%; transitoires 0,00%

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE s'est apprécié cette année, passant de 43.15% au 30/12/22 à 50.8% au 29/12/23.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

49.2% des investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxinomie européenne.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

0% des investissements durables contribuent sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

0% des investissements, il s'agit des investissements effectués dans le cadre de la poche solidaire du fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le FCP n'utilise pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

L'indice de référence ne diffère pas d'un indice de marché large

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS F.A.



MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 29 décembre 2023



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	61 462 983,83	76 007 030,54
Actions et valeurs assimilées	61 451 869,53	74 393 974,04
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	61 451 869,53	74 393 974,04
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	11 114,30	1 613 056,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 114,30	1 613 056,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	4 372,13	39 568,18
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 372,13	39 568,18
COMPTES FINANCIERS	873 058,83	641 213,66
Liquidités	873 058,83	641 213,66
TOTAL DE L'ACTIF	62 340 414,79	76 687 812,38

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	64 465 382,25	72 766 684,33
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 930 989,17	4 326 148,55
Résultat de l'exercice (a,b)	-405 270,08	-607 079,20
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	62 129 123,00	76 485 753,68
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	211 291,79	202 058,70
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	211 291,79	202 058,70
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	62 340 414,79	76 687 812,38

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	22 216,22	3 505,67
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 049 509,11	1 090 981,16
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 071 725,33	1 094 486,83
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	10 038,67
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	10 038,67
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 071 725,33	1 084 448,16
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 483 206,76	1 701 321,68
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-411 481,43	-616 873,52
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	6 211,35	9 794,32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-405 270,08	-607 079,20

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelles gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management, indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013430576 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R : Taux de frais maximum de 2,30 % TTC

FR0013430592 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J : Taux de frais maximum de 0,90 % TTC

FR0013430584 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I : Taux de frais maximum de 0,90 % TTC

FR0000970949 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C : Taux de frais maximum de 2,30 % TTC

FR0014001SZ1 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B : Taux de frais maximum de 2,30% TTC

FR0014001T08 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A : Taux de frais maximum de 2,30% TTC

Modalité de calcul de la commission de sur performance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du Fonds Commun de Placement et l'indicateur STOXX Global 1800.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue selon la méthode indiquée, ceci signifie que le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur le fonds. Cette méthode revient à comparer l'actif brut (hors commission de surperformance) du fonds à l'actif brut théorique d'un fonds suivant l'indicateur de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur, STOXX Global 1800 (SXW1R Index) après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 15% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 15% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachats de parts, s'il y a une provision pour frais variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est définitivement acquise à la société de gestion.

A compter du 1er octobre 2021, afin que toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

La date de chaque cristallisation de la période de référence coïncide avec l'exercice comptable du Fonds. La première période de référence s'étalera du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2022.

La commission de surperformance est payée annuellement au profit de la société de gestion sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au : 31/12/2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	76 485 753,68	93 507 636,77
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 060 933,16	8 991 052,08
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-19 397 443,57	-12 615 575,39
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 593 764,33	5 072 771,78
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 194 428,81	-2 570 399,36
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-161 193,78	-99 295,47
Différences de change	-471 555,87	1 649 180,54
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 624 775,29	-16 832 743,75
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 351 381,08	2 726 605,79
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 726 605,79	-19 559 349,54
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-411 481,43	-616 873,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	62 129 123,00	76 485 753,68

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	873 058,83	1,41
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	873 058,83	1,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	21 078 449,32	33,93	5 123 795,90	8,25	2 575 876,50	4,15	4 457 251,01	7,17
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	4 372,13	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	4 372,13
TOTAL DES CRÉANCES		4 372,13
DETTES		
	Rachats à payer	102 234,06
	Frais de gestion fixe	108 559,66
	Frais de gestion variable	498,07
TOTAL DES DETTES		211 291,79
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-206 919,66

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-89,052	-12 074,56
Solde net des souscriptions/rachats	-89,052	-12 074,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	103,137	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B		
Parts souscrites durant l'exercice	55,293	7 717,36
Parts rachetées durant l'exercice	-74,200	-10 374,64
Solde net des souscriptions/rachats	-18,907	-2 657,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	534,664	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C		
Parts souscrites durant l'exercice	36 865,402	1 527 054,88
Parts rachetées durant l'exercice	-310 653,900	-12 838 936,64
Solde net des souscriptions/rachats	-273 788,498	-11 311 881,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 091 824,206	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	85,968	1 163 634,24
Parts rachetées durant l'exercice	-421,267	-5 534 723,32
Solde net des souscriptions/rachats	-335,299	-4 371 089,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	314,463	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	129,087	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R		
Parts souscrites durant l'exercice	16 203,262	362 526,68
Parts rachetées durant l'exercice	-40 337,904	-1 001 334,41
Solde net des souscriptions/rachats	-24 134,642	-638 807,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	422 719,648	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	576,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 928,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 155 901,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	6,13
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	59 824,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	491,92
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	15 354,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	249 122,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-405 270,08	-607 079,20
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-405 270,08	-607 079,20

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-118,77	-269,17
Total	-118,77	-269,17

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-614,74	-1 165,35
Total	-614,74	-1 165,35

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-356 161,73	-541 920,05
Total	-356 161,73	-541 920,05

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	24 927,43	36 420,62
Total	24 927,43	36 420,62

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10 321,79	7 396,50
Total	10 321,79	7 396,50

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-83 624,06	-107 541,75
Total	-83 624,06	-107 541,75

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 930 989,17	4 326 148,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 930 989,17	4 326 148,55

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-470,55	1 555,82
Total	-470,55	1 555,82

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 428,38	4 474,77
Total	-2 428,38	4 474,77

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 410 863,28	3 131 741,66
Total	-1 410 863,28	3 131 741,66

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-131 843,79	472 925,72
Total	-131 843,79	472 925,72

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-54 118,04	93 961,71
Total	-54 118,04	93 961,71

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-331 265,13	621 488,87
Total	-331 265,13	621 488,87

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	36 463 698,50	75 805 872,33	93 507 636,77	76 485 753,68	62 129 123,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	17 300,19	27 500,33	15 148,05
Nombre de titres	0,00	0,00	103,137	192,189	103,137
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	167,73	143,09	146,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	9,97	8,09	-4,56
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-1,82	-1,40	-1,15
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B en EUR					
Actif net	0,00	0,00	25 627,61	78 844,67	78 162,85
Nombre de titres	0,00	0,00	152,762	553,571	534,664
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	167,76	142,42	146,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	9,99	8,08	-4,54
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-1,79	-2,10	-1,14
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C en EUR					
Actif net	31 242 278,97	55 447 239,48	68 726 394,72	55 334 611,38	45 408 630,03
Nombre de titres	892 912,079	1 349 247,354	1 446 598,233	1 365 612,704	1 091 824,206
Valeur liquidative unitaire	34,98	41,09	47,50	40,51	41,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,83	1,77	3,21	2,29	-1,29
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,14	-0,52	-0,59	-0,39	-0,32

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I en EUR					
Actif net	1 174 378,84	7 501 930,30	9 586 318,72	8 396 140,24	4 229 348,13
Nombre de titres	109,789	588,733	641,694	649,762	314,463
Valeur liquidative unitaire	10 696,68	12 742,50	14 939,08	12 921,87	13 449,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	276,05	548,23	1 002,52	727,84	-419,26
Capitalisation unitaire sur résultat	3,16	-10,25	6,31	56,05	79,26
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J en EUR					
Actif net	2 492 779,11	4 697 748,32	1 928 289,09	1 667 916,30	1 736 084,21
Nombre de titres	233,021	368,701	129,087	129,087	129,087
Valeur liquidative unitaire	10 697,65	12 741,34	14 937,90	12 920,86	13 448,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	276,44	548,18	1 002,44	727,89	-419,23
Capitalisation unitaire sur résultat	3,71	-10,25	6,48	57,29	79,95
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R en EUR					
Actif net	1 554 261,58	8 158 954,23	13 223 706,44	10 980 740,76	10 661 749,73
Nombre de titres	73 219,853	327 351,541	458 953,290	446 854,290	422 719,648
Valeur liquidative unitaire	21,22	24,92	28,81	24,57	25,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,55	1,07	1,94	1,39	-0,78
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,13	-0,32	-0,36	-0,24	-0,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SIG COMBIBLOC GROUP	CHF	47 000	982 127,43	1,58
SYMRISE AG	EUR	6 000	597 840,00	0,97
TOTAL ALLEMAGNE			1 579 967,43	2,55
BELGIQUE				
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	10 500	828 450,00	1,33
TOTAL BELGIQUE			828 450,00	1,33
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	27 500	2 575 876,50	4,14
TOTAL DANEMARK			2 575 876,50	4,14
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	37 000	685 425,00	1,11
IBERDROLA SA	EUR	174 000	2 065 380,00	3,32
TOTAL ESPAGNE			2 750 805,00	4,43
ETATS-UNIS				
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	12 500	1 493 099,55	2,40
BALL CORP	USD	44 000	2 290 389,14	3,69
CALIFORNIA WATER SERVICE GROUP	USD	32 000	1 502 117,65	2,42
ECOLAB INC	USD	10 300	1 848 873,30	2,98
ESSENTIAL UTIL RG	USD	67 500	2 281 561,09	3,67
FIRST SOLAR INC	USD	5 000	779 547,51	1,26
TETRA TECH INC	USD	18 000	2 719 221,72	4,37
WASTE MANAGEMENT INC	USD	17 500	2 836 425,34	4,56
XYLEM	USD	24 000	2 483 837,10	4,00
TOTAL ETATS-UNIS			18 235 072,40	29,35
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	15 550	2 738 666,00	4,41
CARBIOS	EUR	16 500	462 825,00	0,74
DANONE	EUR	10 000	586 800,00	0,94
DASSAULT SYST.	EUR	53 000	2 344 455,00	3,78
ENGIE	EUR	140 000	2 228 520,00	3,58
GECINA NOMINATIVE	EUR	4 500	495 450,00	0,79
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	7 000	121 660,00	0,20
L'OREAL	EUR	3 900	1 757 535,00	2,83
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	13 500	691 200,00	1,11
MICHELIN (CGDE)	EUR	57 500	1 866 450,00	3,01
NEOEN SA	EUR	11 000	333 080,00	0,54
ROBERTET	EUR	3 415	2 834 450,00	4,56
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 500	818 010,00	1,32
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	60 000	1 713 600,00	2,76
VOLTALIA	EUR	47 000	489 740,00	0,79
TOTAL FRANCE			19 482 441,00	31,36
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	3 000	235 200,00	0,38
TOTAL IRLANDE			235 200,00	0,38

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
CAREL INDUSTRIES SPA	EUR	3 426	84 964,80	0,14
HERA SPA	EUR	280 000	832 160,00	1,33
TOTAL ITALIE			917 124,80	1,47
JAPON				
KURITA WATER INDS JPY50	JPY	20 000	706 198,43	1,14
TOTAL JAPON			706 198,43	1,14
LUXEMBOURG				
BEFESA SA	EUR	10 000	352 000,00	0,57
TOTAL LUXEMBOURG			352 000,00	0,57
PAYS-BAS				
ALFEN BEHEER BV	EUR	2 500	150 700,00	0,25
ASML HOLDING NV	EUR	3 030	2 065 551,00	3,32
TOTAL PAYS-BAS			2 216 251,00	3,57
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	18 500	2 256 486,97	3,63
LINDE PLC	USD	7 650	2 843 376,92	4,57
TOTAL ROYAUME-UNI			5 099 863,89	8,20
SUEDE				
ALFA LAVAL	SEK	28 000	1 017 952,42	1,64
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	35 000	476 613,19	0,77
TOTAL SUEDE			1 494 565,61	2,41
SUISSE				
GIVAUDAN-REG	CHF	475	1 787 149,03	2,88
NOVARTIS AG-REG	CHF	11 500	1 054 001,08	1,70
SIKA AG-REG	CHF	4 400	1 300 518,36	2,09
STMICROELECTRONICS NV	EUR	18 500	836 385,00	1,34
TOTAL SUISSE			4 978 053,47	8,01
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			61 451 869,53	98,91
TOTAL Actions et valeurs assimilées			61 451 869,53	98,91
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	1	11 114,30	0,02
TOTAL FRANCE			11 114,30	0,02
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 114,30	0,02
TOTAL Organismes de placement collectif			11 114,30	0,02
Créances			4 372,13	0,00
Dettes			-211 291,79	-0,34
Comptes financiers			873 058,83	1,41
Actif net			62 129 123,00	100,00

Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I	EUR	314,463	13 449,43
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C	EUR	1 091 824,206	41,58
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B	EUR	534,664	146,19

Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J	EUR	129,087	13 448,94
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R	EUR	422 719,648	25,22
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A	EUR	103,137	146,87